

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 mai 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2014-05-112 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

2014-05-113 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 avril 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-05-114 COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE AU 12 MAI 2014 POUR ACCEPTATION

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 mai 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	179 850.76 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	67 151.82 \$
AUTRES DÉPENSES.....	47 848.70 \$
TOTAL DU MOIS.....	294 851.28 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-05-115 RAPPORT FINANCIER 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) qu'un délai de 2 mois additionnels est nécessaire avant l'envoi des états financiers municipaux 2013.

ADOPTÉE

2014-05-116 TAXES MUNICIPALES - OBNL

ATTENDU qu'il y a des organismes à but non lucratif occupant les locaux dans l'édifice municipal du 125, 12^e Rue;

ATTENDU que dernièrement, le service de l'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle a fait parvenir à la municipalité des modifications au rôle qui impliquait que ses occupants avaient des taxes municipales à payer;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve juge que ces OBNL ne devraient pas être considéré occupant de place d'affaires, mais occupant des locaux municipaux donc exempt de taxes municipales;

ATTENDU qu'une municipalité peut s'opposer et demander une révision dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve conteste la décision de l'évaluateur, qui attribue des espaces imposables à des OBNL, espace que la municipalité a accepté de loger gratuitement.

ADOPTÉE

2014-05-117

CHAMBRE DE COMMERCE - VENTE DE GARAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux (2) ventes de garage comme prévu au règlement #119.

QUE les dates respectives soient le 7 et 8 juin ainsi que le 30 et 31 août 2014.

ADOPTÉE

2014-05-118

APPUI À LA CAMPAGNE *JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ, JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE*

CONSIDÉRANT que nous la Municipalité de Ferme-Neuve, joignons notre voix aux milliers de personnes ayant signé la pétition dans le cadre de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* qui vise à assurer un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que nous croyons que la motion, adoptée le 14 mai 2013 par tous les partis de l'Assemblée nationale à l'effet de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux, ne doit pas tomber dans l'oubli et doit se concrétiser par des engagements clairs dans le prochain budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec. Ils constituent des lieux privilégiés, enracinés dans leurs communautés, pour apporter des réponses aux besoins identifiés par les gens eux-mêmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'ils doivent être reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

ADOPTÉE

2014-05-119

DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-St-Michel demande un appui pour la modification du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT que lors de la mise à jour du prochain schéma en incendie, la Municipalité de Ferme-Neuve appuiera les revendications des petites municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'aviser la Municipalité de Mont-St-Michel que Ferme-Neuve appuiera selon les requêtes demandées, les municipalités afin de modifier le «Schéma de couverture de risques en sécurité incendie».

ADOPTÉE

2014-05-120 REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX POUR LA FONDATION POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MRCAL

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate Messieurs Georges Piché et Yvon Forget à représenter celle-ci lors de la tenue de rencontre pour la Fondation pour l'environnement de la MRCAL.

QUE ceux-ci soient nommés pour les 2 prochaines années.

ADOPTÉE

2014-05-121 SUBVENTION À UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'organisme suivant reçoit une subvention pour l'année 2014 :

École Sacré-Cœur de Ferme-Neuve	400 \$
Persévérance scolaire	

ADOPTÉE

2014-05-122 TOURNOI DE GOLF-BÉNIFICE ET TOUR CYCLISTE 2014 ET CLD

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire Monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à participer à la 15^e édition du tournoi de golf-bénéfice et tour cycliste 2014 du CLD d'Antoine-Labelle qui aura lieu à Nominique le mercredi 11 juin 2014.

QUE le coût du billet de golf incluant le souper au montant de 160 \$ soit payé par la municipalité.

DE PLUS, il est résolu que la municipalité participe à une commandite au montant de 500 \$ pour ledit tournoi.

ADOPTÉE

2014-05-123

PROJET D'ABATTOIR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de WSP Canada inc. pour l'accompagner dans le projet de « Validation de la capacité de traitement des étangs aérés » pour recevoir temporairement les eaux usées d'un abattoir à Ferme-Neuve. Le mandat proposé par la firme WSP Canada inc. sera au coût de 1 500 \$ avant taxes tel que décrit dans la correspondance du 5 mai 2014 reçu de Madame Andrée- Anne Lemieux, ingénieur.

ADOPTÉE

2014-05-124

LOCATION DE TERRAIN – CLUB QUAD HAUTS-SOMMETS

ATTENDU que le Club Quad Hauts-Sommets désire obtenir un terrain de la municipalité afin d'y bâtir un entrepôt et d'y installer un stationnement pour les quadistes;

ATTENDU que la municipalité détient des terrains dont l'un pourrait satisfaire le Club Quad;

ATTENDU que la municipalité désire louer plutôt que de céder un terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve loue le terrain du 181, 22^e Avenue avec le bâtiment existant pour une durée de 3 ans avec option de renouvellement d'année par année, au coût symbolique de un (1) dollar.

QUE la municipalité ne garantit pas l'exclusivité des lieux au Club Quad des Hauts-Sommets.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à faire le nettoyage du stationnement d'hiver et que le Club des Hauts-Sommets doit considérer cela comme une subvention de la part de la municipalité.

QUE les taxes municipales si applicables seront défrayées par le Club Quad des Hauts-Sommets

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2014-05-125

ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général Normand Bélanger et la Secrétaire-trésorière adjointe Martine Charron à assister à la rencontre avec l'UMQ et La Capitale à Châteauguay le 14 mai prochain pour la nouvelle assurance collective des employés de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE les frais de séjour et de déplacement soient remboursés selon la politique de dépenses de la municipalité.

ADOPTÉE

Monsieur Georges Piché quitte son siège, il est 20 h 03.

2014-05-126

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2013-04 AVEC LE SYNDICAT (SITBCTM SECTION LOCAL 55)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2013-04 concernant l'horaire de travail article 15.01 d).

ADOPTÉE

2014-05-127

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – DÉMANTÈLEMENT FIBRE OPTIQUE

ATTENDU que la municipalité désire démanteler la fibre optique, qui s'étend de la montée Leblanc jusqu'au Windigo (site de l'hôtellerie);

ATTENDU que la municipalité a demandé à 2 entreprises de soumissionner sur ce démantèlement;

ATTENDU que les offres reçues;

André Meilleur, entrepreneur électricien inc.	12 500 \$ avant taxes
Lanauco	19 575 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à « André Meilleur, entrepreneur électricien inc. » l'octroi du contrat au montant de 12 500 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

Monsieur Georges Piché reprend son siège, il est 20 h 10.

2014-05-128

OUVERTURE DE SOUMISSION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - FN-14-L-02

CONSIDÉRANT que le service des loisirs par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par soumission sous invitation pour requérir les services professionnels en architecture pour la préparation d'un devis pour la Mise à niveau Lot-2 pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que 2 professionnels ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit :

- PLA Poulin Laurin architectes S.E.N.C.R.L.	17 930.00 \$
- Pierre-Luc Beauregard, architecte (avant taxes)	13 898.68 \$

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires selon un rapport du chargé de projet Monsieur Alexandre Hudon, ingénieur ont été jugés conformes à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de services professionnels en architecture pour la Mise à niveau Lot-2 du centre sportif Ben-Leduc soit accordé à « Pierre-Luc Beauregard, architecte » au coût de 13 898.68 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2014-05-129

ENTENTE SUPER PARTY DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le service de la trésorerie à annuler la facture 2013 (CRF1300637) au nom de « Super party des camionneurs » au montant de 3449.25 \$ incluant les taxes.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le directeur général à modifier l'entente de service entre le « Super party des camionneurs » et la Municipalité de Ferme-Neuve afin, de modifier la première date de versement de l'entente en la reportant à l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-05-130

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-18
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-18 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

2014-05-131

**MANDAT À LA MRCAL CONCERNANT LES FABRICANTS BIONEST ET
ENVIRO SEPTIQUE**

ATTENDU les obligations municipales en ce qui à trait à la surveillance entre les fournisseurs de système « Bionest et Enviro septique » et les citoyens;

ATTENDU que la municipalité juge qu'il n'est pas de son ressort, de contrôler les contrats privés entre les individus et les entreprises de ce genre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à l'ensemble des municipalités par le biais de la MRCAL leur position face à cette nouvelle obligation dévolue aux municipalités.

QUE s'il y a des représentations à faire au gouvernement, que la MRCAL puisse représenter l'ensemble des municipalités selon la décision qui sera prise.

ADOPTÉE

2014-05-132

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA
MRCAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie Monsieur Dominic Millaire et Monsieur Tony Prud'Homme dans leurs démarches pour modifier le schéma d'aménagement de la MRCAL afin d'autoriser la vente au détail dans la zone commerciale 11 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-05-133

CONTRAT DE LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par soumission par invitation pour le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit :

- Les Entreprises Jean-Maurice Papineau ltée 114.00 \$/l'h
- Lacelle & frères 145.00 \$/l'h
(avant taxes)

CONSIDÉRANT que selon un rapport du directeur des travaux publics, les soumissionnaires sont conformes à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2014, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à « Les Entreprises Jean-Maurice Papineau ltée » à raison de 114.00 \$ l'heure plus les taxes applicables.

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec ceux-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2014-05-134

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 113-5 modifiant le règlement 113 article 23, annexe F, relatif à la circulation et le stationnement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2014-05-135

PAIEMENT POUR LA CLAUSE DE COMPENSATION DU CARBURANT

ATTENDU que dans le contrat de déneigement, il y a une clause compensatoire du carburant;

ATTENDU que le directeur a déposé au conseil les calculs nécessaires pour faire les ajustements nécessaires pour la saison 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse le montant de 119.81 \$ avant taxes aux entrepreneurs en déneigement pour la clause de compensation du carburant selon la grille de calcul incluse dans l'annexe B du devis concernant l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

2014-05-136 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les membres du conseil municipal autorisent Monsieur Jean-Luc Charbonneau, directeur du service des incendies à assister au congrès annuel de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec le 18 et 19 mai 2014 à Montréal.

QUE les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2014-05-137 COMITÉ DES FÊTES – YOAN GARNEAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal s'engage à verser si nécessaire la somme de 3 000 \$ pour la venue de Yoan Garneau, et si, le Comité des Fêtes fait des profits, la municipalité ne versera pas ladite somme au Comité des Fêtes de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-05-138 COLLECTE DE FONDS – ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DES LACS DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve soit autorisée à faire une collecte de fonds pour leurs activités. Celle-ci se tiendra le 16 mai 2014.

QUE la présente autorisation ne vaut que pour la 9^e Avenue pour l'évènement, et que toute collecte de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

QU'il soit mentionné à l'association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve que cette cueillette de fonds n'aura lieu qu'une seule fois pour l'année 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2014-05-139

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 48.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général